



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 36681

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères . Dans le cadre de la reconstruction de l'Iraq, la communauté internationale a mis en place un fonds de développement pour l'Iraq, lui-même supervisé par un conseil international consultatif et de contrôle composé essentiellement de représentants de la banque mondiale et du FMI. Il est néanmoins indispensable que les États qui participent à cette reconstruction, et la France notamment, conservent un droit de regard direct sur l'utilisation des ressources du fonds et, à ce titre, ne délègue pas totalement cette mission au conseil international consultatif et de contrôle. Il est en effet primordial que ces fonds servent en priorité les intérêts du peuple iraquien et non celui des grandes multinationales ; il est du rôle de la France d'y veiller. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le gouvernement français entend prendre des mesures en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36681

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2393